

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

APPEL A PROJETS POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 adoptée le 21 novembre 2019, la Région Ile-de-France propose un nouvel appel à projets "Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France" visant à encourager et soutenir les actions contribuant à préserver et restaurer les espèces, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité.

Pour cela, l'aide financière de la Région s'élève à 70 % maximum des dépenses éligibles en investissement (subvention plafonnée à 200 000 euros). Elle est de l'ordre de 50 % maximum des dépenses éligibles en fonctionnement (subvention plafonnée à 20 000 euros). Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets sont également éligibles au budget participatif écologique de la Région Ile-de-France. A ce titre, un abondement supplémentaire de 10 % du montant de la subvention initiale en investissement (bonification plafonnée à 300 000 euros) peut être apporté si le vote des Franciliens y est favorable.

Les projets s'inscrivant dans une démarche concertée et pérenne de prise en compte de la biodiversité au sein d'un projet de territoire (par exemple les Territoires Engagés pour la Nature) seront examinés en priorité par la Région Ile-de-France. Tel est le cas de la Ville de Mantes-la-Jolie ayant obtenue cette reconnaissance le 3 juillet 2020.

Dans le cadre de sa politique communale de préservation et de restauration de la biodiversité en milieu urbain, la Ville porte une attention particulière sur le secteur des îles. En effet, l'île l'Aumône constitue un joyau naturel assez méconnu du grand public et doté d'une grande diversité de milieux favorables à la biodiversité. Aussi, un programme d'actions en plusieurs temps y est envisagé.

Au préalable, la Ville souhaite réaliser un atlas de la biodiversité communale afin d'actualiser l'inventaire de la faune et de la flore en vue de la définition d'un plan de gestion et la mise en place de formation de sensibilisation des agents communaux. Des actions de préservation et de restauration de milieux seront également à prévoir à moyen terme, tels que la coupe de végétaux aux abords de l'observatoire au bout de l'île l'Aumône; l'entretien de la végétation et le curage des deux ()2 noues; le curage de la mare, renforcement des abords et pose d'une installation pour favoriser l'oxygénation de l'eau; le renforcement des berges, côté bras mort de la Seine. Ces travaux de restauration sur l'île l'Aumône couverte par la zone Natura 2000 des « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » devraient ainsi redonner tout son sens à cette zone protégée.

En parallèle, la Ville souhaite engager une démarche de concertation, de sensibilisation et d'éveil à l'environnement avec, à court terme, l'organisation des Assises de la Transition Ecologique et l'amélioration de la signalétique des îles. Le but est ici d'installer de nouveaux panneaux plus actualisés, plus adaptés au site en termes de qualité des matériaux, mieux localisés et plus adaptés aux grand public : scolaires, habitants, ... Il s'agira, entre autres, de donner envie aux promeneurs de se rendre jusqu'au bout de l'île l'Aumône couvert par la zone Natura 2000.

Un soutien financier de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'appel à projets « Pour la reconquête de la Biodiversité » et du budget participatif écologique, permettrait de contribuer à la réalisation de ce programme d'actions, selon le plan de financement suivant :

Programme d'actions (inventaire, concertation, sensibilisation, travaux de préservation et restauration de milieux)		Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention OFB sollicitée (€)	Subvention OFB sollicitée (%HT)	Subvention CR IdF sollicitée (€)	Subvention CR IdF sollicitée (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (%)	Part communale (€ TTC)
Sous-Total au titre de l'AAP Pour la reconquête de la Biodiversité	225 649 €	270 779 €	12 500 €	6%	140 454 €	62%	58 649 €	26%	103 779 €
Sous-Total au titre du budget participatif écologique (prime écologique)					14 045 €	6%			
TOTAL	225 649 €	270 779 €	12 500 €	6%	154 500 €	68%	58 649 €	26%	103 779 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention totale d'un montant de 154 500 euros, dans le cadre de l'appel à projets régional « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France », pour la réalisation d'un programme global d'actions visant à la fois la connaissance fine et actualisée de la flore, de la faune et des habitats, la mise en place d'un plan de gestion quotidien adapté aux spécificités du site de l'île l'Aumône couvert par la zone Natura 2000, la préservation et la restauration de la biodiversité du site et enfin l'engagement d'une démarche plus large de concertation, de sensibilisation et d'éveil à l'environnement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°CR 2019-060 du 21 novembre 2019 du Conseil Régional d'Île-de-France relative à l'adoption de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030,

Vu la délibération n°CP 2020-068 du 31 janvier 2020 du Conseil Régional d'Île-de-France relative à l'approbation du règlement d'intervention de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030,

Vu la délibération n° CR 2020-100 du 31 janvier 2020 du Conseil Régional d'Ile-de-France relative à la mise en place du budget participatif écologique,

Considérant l'objectif de préservation et de restauration de milieux favorables à la biodiversité du programme d'actions envisagé à court terme par la Ville sur les îles,

Considérant la volonté de la Ville d'engager une démarche de concertation, de sensibilisation, d'éveil à l'environnement et d'information du public sur les richesses environnementales présentes sur les îles,

Considérant le dispositif régional « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » permettant d'apporter un soutien financier aux actions contribuant à préserver et restaurer les espèces, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité,

Considérant la prime citoyenne écologique proposée au titre du budget participatif écologique, selon le vote des Franciliens, pour des projets de préservation de la biodiversité,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'approuver la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale, des actions de préservation et de restauration de milieux et d'engager la démarche de concertation et de sensibilisation à l'environnement sur l'île l'Aumône,
- d'autoriser le Maire à participer au budget participatif écologique en proposant le programme d'actions de préservation et de restauration de milieux, réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, concertation et sensibilisation à l'environnement sur l'île l'Aumône,

- d'autoriser le	Maire à sollicit	ter	une	sub	vention	totale de 15	4 500 euros a	auprès	du
Conseil Région	al d'Île-de-Franc	ce a	au t	itre	du dispo	sitif de « Po	ur la reconq	uête de	la
biodiversité er	n Île-de-France	>>	et	du	budget	participatif	écologique,	pour	ce
programme glo	bal d'actions,								

- $\mathbf{d'autoriser}$ le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET